

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2022-07-004

Objet : Confirmation proposition de mission de faisabilité technique et financière d'un accès alternatif à la RD 186 vers la station de Risoul 1850

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'étudier la faisabilité d'une desserte alternative de la station de Risoul,

Considérant la proposition de mission de faisabilité technique et financière d'un accès alternatif à la RD 186 vers la station de Risoul 1850 du groupement Adoxe-Chaïnon manquant d'un montant de 39 500,00€ HT ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De confirmer la proposition de mission de faisabilité technique et financière d'un accès alternatif à la RD 186 vers la station de Risoul 1850 du groupement Adoxe-Chaïnon manquant d'un montant de 39 500,00€ HT

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à confirmer la proposition correspondante avec le groupement Adoxe-Chânon manquant et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans la proposition et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 18 juillet 2022

Le Maire,

Régis Simond.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20220718-A2022-07-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

Affichage : 19/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

